

Fiche pratique – Délégué de club

La présence d'un délégué de club est obligatoire quel que soit le niveau de pratique. Son nom, son numéro de licence (voir les trombinoscopes) et son groupement sportif doivent figurer sur l'e-marque avant le début de la rencontre.

Il est un acteur majeur du bon déroulement des matchs et assure, sous la responsabilité du président de la structure qui le désigne, les missions fixées par la FFBB dans ses règlements.

Sa mission principale est la sécurité des personnes, notamment des officiels dont il est le garant.

Avant le match

- Être présent au moins 30' avant le match pour ouvrir la salle et les vestiaires
- Accueillir les officiels (arbitre et OTM) et les équipes dès leur arrivée, se présenter et leur indiquer les vestiaires
- Préparer (ou faire préparer) la table de marque (ordinateur, chronomètre, ...)
- Ajuster (ou faire ajuster) la hauteur des panneaux
- S'assurer de la présence des personnes désignées pour officier à la table de marque, du bon fonctionnement du matériel mis à disposition, et du remplissage de l'e-marque du match avant le début de la rencontre
- Fournir aux jeunes arbitres une chasuble « arbitre en formation »
- En concertation avec les arbitres, veiller à ce que les temps d'entraînement et l'heure de début de match soient respectés

Pendant le match

- Se situer à proximité de la table de marque durant toute la durée de la rencontre
- Être à la disposition des arbitres et OTM durant tout le match (mi-temps comprise)
- Prêter une attention particulière aux jeunes officiels, afin de les soutenir dans leur tâche
- S'assurer que personne ne joue avec un ballon pendant la rencontre
- Être en mesure de gérer la situation si l'arbitre fait appel à lui
- S'assurer de la logistique du match (serpillère, pharmacie, ...)
- Gérer les blessés (fournir du froid, ...) appeler les secours si nécessaires (pompiers 18, Samu 15)
- Savoir indiquer où se trouve le défibrillateur (dans le local arbitres à BLR, dans le hall d'entrée à Chartrettes)
- Être attentif au comportement des joueurs, des entraîneurs et du public. Peut être amené à remplir un rôle de médiateur et à devoir calmer l'environnement sur demande explicite des arbitres
- Accompagner les joueurs disqualifiés au vestiaire
- Faire preuve de neutralité et éviter les encouragements envers l'équipe locale
- Interdire ou faire quitter la salle à un (ou des) spectateur(s) ayant un comportement inapproprié
- Appeler la police (17) pour tout incident dont il juge qu'il peut devenir incontrôlable ou dangereux

Après le match

- Vérifier la bonne clôture de l'e-marque
- Assurer la protection des arbitres, OTM, joueurs, entraîneurs et ce jusqu'à la sortie de la salle si besoin
- Rédiger un rapport en cas d'incident

S'il s'agit du dernier match, il doit avec le coach:

- S'assurer que les paniers soient remontés,
- S'assurer que les tribunes soient rangées dans le hall d'entrée (BLR),
- S'assurer que les vestiaires et la salle soient rangés (ramasser ce qui traîne, gels douches, bouteilles,...)
- S'assurer que les locaux « ballons » et « maillots » de l'USBB/ASCB soient rangés et fermés à clés
- S'assurer que les portes de secours soient fermées
- Vérifier l'absence de personnes dans l'ensemble de toilettes et vestiaires
- Eteindre toutes les lumières
- Fermer à clé les portes du sas et du hall d'entrée

Les numéros utiles :

Gymnase Langenargen – Bois-le-Roi :

- **Le président de l'USBB (Stevan) : 06.62.62.88.72**
- Pour les accès au stade :
 - Ouverture du portail : nos clés permettent de l'ouvrir
 - Ouverture du « ROAD-BLOCKER »
 - **L'ouverture se fait à distance mais nécessite par sécurité qu'une personne soit à proximité du road-blocker pendant la fermeture/ouverture**
 - Contact en semaine jusqu'à 19h
 - **Police municipale au 06.86.67.66.22**
 - Contacts la nuit et le week-end
 - **Damien Bordereaux, délégué aux sports : 06.03.35.03.02**
 - **Ollivier Hlavac, adjoint à la prévention : 06.87.02.61.34**
 - **Nathalie Vinot, 1^{ère} adjointe au maire : 06.34.66.11.18**

Gymnase Combourieu - Chartrettes :

- **Le président de l'USBB (Stevan) : 06.62.62.88.72**
- **Le président de l'ASCB (Vincent) : 06.14.74.95.95**
- **APPEL D'URGENCE** : téléphone dans le hall d'entrée qui met en relation automatique avec le **18** au décroché du poste (numéro de rappel **01.64.81.32.33**)
- **Mairie de Chartrettes : 01.60.69.65.01**

Les numéros d'urgence :

- **Samu : 15**
- **Police Secours : 17**
- **Pompiers : 18**
- **Européen : 112**

Annexe - Extrait des règlements sportifs généraux CD77 - Version du 14 aout 2023

Article 3 – Les officiels

3.6 Le délégué de club (anciennement le responsable de l'organisation)

Le club recevant doit nommer et mettre à la disposition des officiels l'un de ses licenciés majeurs pour assurer la fonction de délégué de club.

Ses fonctions sont :

- Être présent au moins 30 mn avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels ;
- Contrôler les normes de sécurité ;
- S'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ;
- Intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ ;
- Prendre, à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à sa fin normale ;
- Prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou dans le vestiaire des officiels.

Hormis la fonction de délégué fair-play (si prévue), le délégué de club ne pourra exercer aucune autre fonction durant la rencontre.

Historique de la fiche pratique

V1.0	10/11/2024	Création